



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Recrudescence de la violence dans les établissements scolaires de l'Oise

Question écrite n° 17587

Texte de la question

M. Alexandre Sabatou alerte M. le Premier ministre sur la hausse inquiétante de la violence dans les établissements scolaires du département de l'Oise. Jeudi 4 avril 2024, un élève de 3ème scolarisé au collège Jules-Michelet de Creil a été hospitalisé après avoir été roué de coups par d'autres collégiens, devant l'établissement. Le lendemain, vendredi 5 avril, une enseignante du lycée André Malraux de Montataire a été agressée, en plein cours, par le jet d'une barre de fer. Si elle n'a heureusement pas été touchée, elle reste choquée par cette agression, tandis que ses collègues témoignent de la difficulté de réaliser leur travail avec de tels comportements dangereux. Au niveau national, les données accréditent cette hausse de l'insécurité dans les établissements scolaires : le service statistique du ministère de l'éducation nationale - la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) - a récemment publié ses chiffres sur les violences scolaires. Entre 2022 et 2023, le taux moyen d'« incidents graves » a nettement progressé dans les collèges (+ 2,3 points, soit 15,8 incidents graves pour 1 000 élèves). Une augmentation constatée également dans les écoles primaires (+ 1,6 point, soit 4,6 incidents graves pour 1 000 élèves). Il lui demande donc ce que les différents services du Gouvernement comptent faire pour améliorer les moyens existants de protection et de sécurisation des écoles, collèges et lycées du département de l'Oise, afin de lutter contre cette recrudescence des violences scolaires et ramener, enfin, le calme et l'ordre à l'école.

Données clés

Auteur : [M. Alexandre Sabatou](#)

Circonscription : Oise (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17587

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mai 2024](#), page 3536

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)